Nations Unies S/2005/230



Conseil de sécurité

Distr. générale
7 avril 2005
Français
Original: anglais

Lettre datée du 6 avril 2005, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une communication datée du 4 avril 2005 que j'ai reçue du Secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir porter ce texte à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) Kofi A. **Annan**

05-30090 (F) 110405 120405

Annexe

Lettre datée du 4 avril 2005, adressée au Secrétaire général par le Secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord

[Original : anglais]

En application des résolutions 1386 (2001) et 1510 (2003) du Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint un rapport sur les opérations de la Force internationale d'assistance à la sécurité portant sur la période du 25 janvier au 7 mars 2005 (voir pièce jointe). Je vous serais obligé de bien vouloir transmettre au Conseil de sécurité le texte du rapport.

(*Signé*) Jaap de Hoop **Scheffer**

Pièce jointe

Rapport trimestriel sur les opérations de la Force internationale d'assistance à la sécurité présenté à l'Organisation des Nations Unies

A. Introduction

1. Dans sa résolution 1510 (2003), le Conseil de sécurité a prié le Commandement de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) de lui présenter des rapports sur l'exécution du mandat de la Force. Le présent rapport est le sixième soumis par l'OTAN et porte sur la période du 25 janvier au 7 mars 2005.

2. Au 7 mars 2005, l'effectif total de la Force était de 8 374 soldats de 26 pays membres de l'OTAN et de 272 soldats de 10 pays non membres. Les mesures visant à assurer la pleine application de l'expansion de la FIAS (étape 2) ont entraîné une augmentation progressive mais modérée de son effectif par la création de nouvelles équipes de reconstruction de province et la mise en place de la base de soutien avancée à Herat.

B. Sécurité

Sécurité dans la zone d'opérations de la FIAS

3. Pendant la période à l'examen, la violence a diminué dans le pays. Le mois de février a enregistré les niveaux les plus bas en deux ans. Les mauvaises conditions météorologiques expliquent peut-être en partie cette évolution.

4. Le processus de désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR) en cours et la pénurie de membres de la Police nationale et de l'Armée nationale ayant suivi une formation ont entraîné des carences en matière de sécurité et augmenté les niveaux de criminalité dans les provinces. Bien que la plupart des forces des milices afghanes soient démobilisées, les milices irrégulières qui doivent financer leurs activités par des voies illégales retiennent de plus en plus l'attention. Toutefois, avec l'appui de la FIAS, la Police nationale lutte contre ces éléments criminels avec plus de confiance.

Opérations de la FIAS

5. La Force a coordonné son action avec les autorités afghanes afin de récupérer les corps des passagers et l'épave du Boeing 737 de la compagnie Kam Air qui s'est écrasé le 3 février. Elle a continué à aider le Gouvernement afghan pendant la phase de récupération et d'enquête, bien que le mauvais temps ait rendu les conditions de vol difficiles, au point que la moitié des départs prévus ont dû être annulés.

6. Le 2 mars, la FIAS a effectué l'opération SNOW WHITE II, au cours de laquelle des patients civils afghans et des équipes médicales ont été transportés par air de villages éloignés dans la province du Badakshan à Feyzabad.

7. Deux opérations, SHELLY et SUKUR, ont été réalisées dans la zone d'opérations de Kaboul, qui ont permis de saisir d'importantes caches d'armes. L'opération SUKUR était dirigée par le Ministère de l'intérieur avec le soutien de la Force.

Appui à la réforme du secteur de la sécurité

8. Le programme de DDR demeure l'une des tâches principales du Gouvernement afghan. Comme l'élection présidentielle s'est déroulée avec succès, le Gouvernement et la communauté internationale ont décidé de démobiliser les unités restantes des milices afghanes en deux phases : phase principale 3 (octobre 2004-mars 2005) et phase principale 4 (mars-juin 2005). Le processus de réinsertion des ex-combattants sera toutefois prolongé au-delà de cette date. Le nombre d'armes cantonnées a maintenant dépassé 7 800. D'après le Programme pour un nouveau départ, le matériel restant à cantonner se compose principalement d'armes isolées ne présentant pas de danger réel. En ce qui concerne le processus de DDR, si environ 32 000 hommes y ont participé, jusqu'à 59 000 ont été retirés des états de paie et 121 unités ont été démobilisées. On notera les points ci-après :

9. Le Programme pour un nouveau départ estime également que ces chiffres pourraient représenter jusqu'à 60 % de l'effectif réel des unités des forces des milices afghanes. La région la plus préoccupante est la zone centrale, où certaines unités ne participent pas au processus. Avec l'achèvement du processus de DDR, l'attention se portera sur la question des milices irrégulières. Ces groupes, qui ne sont pas rémunérés par le Ministère de la défense, sont dispersés dans tout le pays et peuvent comprendre des ex-combattants d'unités démobilisées qui ne participent pas au processus de DDR.

10. Un nouveau groupe de travail sur les munitions (qui sera, il faut l'espérer subordonné au processus de DDR) s'occupe des vastes quantités de munitions excédentaires. La FIAS appuiera les programmes de DDR et de cantonnement des armes lourdes, jusqu'à leur achèvement, ainsi que toute nouvelle initiative.

11. Bien que ne constituant pas un pilier de la réforme du secteur de la sécurité, le cantonnement des armes lourdes est indissociable du processus de DDR. La FIAS est fermement résolue à apporter son soutien au Ministère de la défense dans cet effort. À Kaboul, la totalité des armes lourdes déclarées ont été cantonnées à la fin de décembre 2004. Cela définit les conditions pour le succès de l'opération à l'échelle du pays (94 % actuellement).

C. Appui au Gouvernement afghan et à la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan

12. L'Armée nationale a fait des progrès importants en ce qui concerne sa transformation en une force militaire efficace. S'agissant du recrutement, de l'entraînement ou du déploiement d'unités, ce pilier de la réforme du secteur de la sécurité a atteint, voire dépassé, les objectifs fixés. Les États-Unis sont le pays responsable de l'entraînement de l'Armée nationale mais la FIAS/OTAN tient à contribuer à ce processus et le concept de soutien de l'OTAN à la formation se trouve à son stade final de préparation.

13. La FIAS participe à la formation de la Police nationale dans la zone d'opérations de Kaboul au cas par cas, utilisant au mieux les capacités de la brigade multinationale. En plus des moyens de la police militaire, les équipes de reconstruction de province à Kunduz, Mazar-e-Charif et Meymaneh ont intégré des conseillers de la police civile, afin d'assurer la liaison avec les éléments de la police locale, de leur fournir un appui et de les encadrer. La formation et les autres

activités sont coordonnées par le quartier général de la FIAS avec le Bureau allemand chargé du projet relatif à la police.

14. Le quartier général de la FIAS a établi des liens avec le Ministère de la lutte contre les stupéfiants, la Direction du Ministère de l'intérieur chargée de la lutte contre les stupéfiants, l'ambassade du Royaume-Uni (en tant que représentant du pays chef de file du G-8), la Drug Enforcement Agency des États-Unis, le Commandement des forces combinées-Afghanistan et, par l'intermédiaire du Groupe de coordination de la lutte contre les stupéfiants, avec les départements, organismes et organisations, tant nationaux qu'internationaux participant à la mise en œuvre de la Stratégie nationale afghane de lutte contre la drogue.

15. Le dernier pilier de la réforme du secteur de la sécurité – la réforme judiciaire – n'a progressé que modestement. Le Gouvernement, avec l'appui de l'Italie en tant que pays chef de file, a eu des difficultés à étendre son influence au-delà de Kaboul dans ce secteur critique. Les efforts de réforme n'ont eu qu'un effet marginal; il est donc urgent de renforcer la coordination et d'accroître la participation de la communauté internationale. Le bureau chargé du projet sur la justice n'a pas encore demandé officiellement l'assistance de la FIAS. Le quartier général de la Force participe toutefois à la diffusion de la réforme judiciaire dans les provinces. Il a également été décidé que les équipes de reconstruction de province s'efforceraient de contribuer au progrès de la réforme par les actions suivantes :

1) Collecte d'informations à Balkh et Kunduz;

2) Campagne d'information afin de préparer les provinces aux programmes de formation du Gouvernement;

3) Fourniture d'une assistance indirecte pendant les périodes de formation;

4) Contrôle et réactions : évaluation de l'impact du programme de formation après son achèvement et fourniture d'un appui continu après la réinstallation de l'équipe spéciale.

Aéroport international de Kaboul

16. La mission de la FIAS et la capacité de répondre aux critères d'expansion de l'OTAN sont tributaires du bon déroulement des opérations aériennes. Afin de maintenir une gestion effective des points d'embarquement et de débarquement et de l'aéroport, l'OTAN a établi un certain nombre de services aéroportuaires, ce qui a permis de réduire l'effectif du personnel militaire a l'aéroport international. Cette externalisation devrait être en place avant la fin d'avril 2005. L'objectif à long terme en ce qui concerne l'aéroport demeure le transfert de la gestion et de l'exploitation aux autorités afghanes. L'OTAN forme des pompiers qui doivent achever leur formation au milieu de 2005. Des contrôleurs aériens sont actuellement formés en Inde. Toutefois, il faudra établir un plan de formation global, afin de permettre aux autorités afghanes de prendre en charge l'exploitation des terrains d'aviation et à la FIAS de réduire sa responsabilité concernant l'exploitation de la section relative aux points d'embarquement et de débarquement.

17. La communauté internationale a établi une approche commune en ce qui concerne la remise en état de l'aéroport international de Kaboul (Centre d'information sur l'aéroport). L'activité aérienne, tant militaire que civile, a encore augmenté, passant à environ 34 000 mouvements d'aéronefs par an. Le système

d'atterrissage aux instruments devrait être certifié sous peu. Même si certains progrès ont été accomplis, il est urgent d'améliorer la capacité de l'aéroport civil et des points de débarquement et d'embarquement militaires.

18. Le projet relatif au revêtement des pistes a été initialement retardé, mais la première phase du revêtement a été achevée dans la première semaine de décembre. Les deuxième et troisième phases toutefois ont dû être suspendues en raison des conditions météorologiques défavorables. Ces phases devraient être achevées d'ici à mai 2005.

D. Conclusion

19. Dans le cadre de son mandat, la FIAS continue d'aider le Gouvernement afghan à créer un environnement sûr dans sa zone d'opérations.

20. Outre les opérations de maintien de la sécurité habituelles, la Force continue d'appuyer la réforme du secteur de la sécurité, axée sur les programmes de DDR et de cantonnement des armes lourdes et d'autres piliers, dans les limites de ses moyens et de ses capacités. La coordination entre la Coalition, le Gouvernement afghan et les organisations non gouvernementales continue de s'améliorer, contribuant à une synergie des efforts déployés afin de créer un environnement sûr, propice à la reconstruction du pays.